

Bureau postal de dépôt : 4550 Nandrin

Éditeur responsable : André Matriche / Bois de la Croix Claire, 14 / 4550 Nandrin



Numéro 129 - Été 2014



Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



PPNa Contact
Périodique trimestriel

Agrément P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but
lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue de la Croix André, 64
4550 Nandrin

E-mail :

info@ppna.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Isabelle Guillaume

Trésorier :

Laurent Hofinger

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Énergie ! Avons-nous vraiment encore
le choix ?2

Vie de l'Association

Notre Assemblée statutaire du 28
avril 20144

Environnement local

Action "propreté des bords de routes"
du GAL9

Ici et ailleurs

Parc éolien de Tinlot :
bis quinquies repetita !10
Taxe "contribution verte", à vos poches ! ..10
La facture électrique du citoyen wallon.....12

Notre histoire locale

Une ferme disparue : "la cense
des Fawes"13

Notre patrimoine linguistique

Le wallon14

Vie de l'Association

Opération "ruisseau de Bienegotte"17

Environnement général

Doel 3 et Tihange 2 : fin de parcours ?18

Vie de l'Association

Une nouvelle balade balisée par le PPNa ..20
Balade de l'automne21

Ici et ailleurs

Une nouvelle cellule photovoltaïque simple
et bon marché.....21
Balade du printemps 201422
Balade du 18 mai à Modave.....23

Énergie ! Avons-nous vraiment encore le choix ?

La politique expansionniste et agressive de la Russie de Vladimir Poutine laisse-t-elle encore le choix à l'Union européenne en matière d'énergie ?

Jusqu'à l'annexion de la Crimée, nous avons réussi à reporter le fatal moment où se poserait la question cruciale d'un approvisionnement stable et sûr pour répondre aux besoins énergétiques croissants de nos sociétés occidentales.

Au moyen de toutes sortes de mécanismes de marché, nous sommes parvenus, à chaque crise pétrolière ou nucléaire, à trouver la réponse adéquate, mais dangereusement temporaire. Ainsi, après la catastrophe de Fukushima, quelques pays de l'Union, dont la Belgique et surtout l'Allemagne, ont décidé de se détourner de la production électrique par les centrales atomiques et, en même temps, de s'approvisionner massivement en gaz en provenance de Russie. Mais voilà ! Il s'avère que la Russie de Poutine est de moins en moins fiable. Les Ukrainiens ont déjà été victimes, l'an passé, du cynisme des Russes qui n'ont pas hésité, en plein hiver, à interrompre la fourniture de gaz, transformant les gazoducs en armes de pression politique.

Pour mener à bien sa politique extérieure, la Russie a démontré qu'elle est prête à prendre de grands risques. La crise de Crimée le prouve amplement. L'Union européenne ne peut se permettre une stratégie énergétique à la merci de n'importe quel événement. En cette matière, la stabilité de l'approvisionnement est essentielle si l'on veut éviter des coupures dramatiques de l'électricité ou du gaz.

Plus que jamais, le développement des moyens de production d'énergie renouvelable s'impose. Qu'on le veuille ou non ! Des choix

Notre couverture : champ de lin blanc.

existentiels doivent être pris, en dépit de certains désagréments qui ne peuvent que s'avérer moindres face aux conséquences dramatiques d'une pénurie énergétique. Nul doute d'ailleurs que les partisans des centrales nucléaires n'observent les événements actuels avec beaucoup d'intérêt. Et il en est de même des lobbies qui s'activent afin de permettre l'exploitation, en Europe occidentale, du gaz de schiste.

Pourrons-nous résister, au nom de préoccupations écologiques, à ces diverses et puissantes pressions ? Pourrons-nous...ou devrions-nous ?

En conscience, l'Union européenne a-t-elle encore vraiment le choix ? ■

Vie de l'Association

Notre Assemblée statutaire du 28 avril 2014

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Rapport moral présenté par le président, André Matriche
2. Rapport financier présenté par le trésorier, Laurent Hofinger
3. Projets et propositions des membres
4. Renouvellement du Conseil d'administration
5. Verre de l'amitié
6. Le point sur les parcs éoliens à Nandrin présenté par André Jaminon

Étaient excusés : M. et Mme Tham, Mme O. Lasters.

I. Rapport moral

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois au cours de l'année écoulée. Le président souligne d'emblée que cette année fut rocambolesque. Les sujets qui ont été traités par le C.A. sont les suivants :

1. La croix Botin et sa restauration

La restauration de la croix ne nous satisfait pas. En effet, de nouvelles fissures sont apparues sur un des bras de la croix. Nous avons donc repris contact avec la restauratrice Madame Debelder. Elle nous a affirmé qu'elle avait constaté, elle aussi, la présence de ces fissures et qu'elle avait procédé au bain de chaux annuel qu'elle avait recommandé à M. Fonzé. Elle a enfin promis qu'elle repasserait au cours de la 3^e semaine du mois de juillet pour "parfaire" la restauration. Il faut préciser, à ce sujet, que si le PPNa était le maître d'ouvrage, avec la Région wallonne de la restauration, il appartient à la Fabrique d'église de Saint-Séverin d'entretenir la croix.

2. Projets d'installation de parcs éoliens à Nandrin

Il s'agit ici d'un sujet qui nous a fort occupés. Nous avons assisté aux réunions d'information tenues par les compagnies maîtres des projets. De même, nous avons assisté à la séance organisée par "Vent de raison" à Tinlot. Ces projets, qui ont fortement inquiété des habitants de la commune, ont aussi gravement perturbé la C.A. du PPNa. En effet, ils sont la cause invoquée par notre ancien secrétaire, Jean Fonzé, pour démissionner du C.A. Au sujet de ces projets éoliens, le C.A. a décidé de rester très attentif à leur évolution étant donné qu'ils sont susceptibles d'être améliorés, avant d'envisager une quelconque action. Nous avons toutefois publié, sur le blog de Nandrin, notre opposition claire aux projets tels qu'ils ont été présentés.

3. Renouvellement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pris acte des démissions de Jean Fonzé et d'Albert Cavicchia. Afin de rester en conformité avec nos statuts, Isabelle Guillaume a accepté de remplacer Jean Fonzé au poste de secrétaire et Odette Lasters a accepté de remplacer Albert Cavicchia.

4. Participation à l'action d'Été solidaire

Comme au cours des années précédentes, le PPNa a participé à cette action qui permet à certains jeunes gens de gagner quelques sous

au mois de juillet. Avec l'aide de quelques jeunes gens, nous avons débroussaillé le sentier qui longe le ruisseau de Falogne à La Forge, au-delà du pont romain. Une autre équipe a procédé à la restauration du site du métier à cercler. Cela a constitué un gros travail, pénible avec l'aide active d'André Jaminon. Sur fonds propres, nous avons acheté les pierres à la carrière Hazette. Le résultat de ce travail est excellent.

5. Balades du PPNa

Comme les autres années, nous avons organisé une balade pédestre par saison : au printemps à Pair, l'été à Atrin, l'automne à Petit-Avin et l'hiver à Villers. À l'issue de chaque balade, les participants se sont retrouvés sur la place de Pair afin de clôturer la journée sur une note très conviviale, attablés devant les magnifiques tilleuls séculaires en dégustant un verre de rosé offert par le PPNa.

Enfin, il a fallu :

1. Modifier l'itinéraire de la balade de Villers 5 qui passait malencontreusement par un terrain privé. Il a fallu bien sûr déplacer des balises.
2. Il a fallu remplacer le panneau didactique situé au pied des Rochettes qui avait été vandalisé.
3. Il a fallu aussi remplacer des balises disparues qui étaient absolument indispensables.
4. *Last but not least*, il a fallu faire réimprimer et replacer le panneau de départ de la balade de Yernée. Lui aussi avait disparu, de même que le poteau sur lequel elle était fixée. Nous avons aussi fait réimprimer le dépliant de la balade de Saint-Séverin.

6. Opération "Ruisseau de Bienegotte"

Nous avons participé au nettoyage d'un tronçon des rives du ruisseau de Bienegotte. Cette opération se déroulait sous les auspices de l'association "Contrat-Rivière-Ourthe" et de l'échevine Anne de Potter, avec le concours du Cercle des Naturalistes Nandrinois de Paul Eloy. La récolte de déchets a justifié la nécessité de l'action.

7. Barbecue traditionnel

Comme chaque année, nous avons organisé notre barbecue traditionnel au début du mois de juillet, ce qui nous permet de rencontrer quelques membres et sympathisants du PPNa dans une atmosphère conviviale. La salle Philippe et la cour ont été mises à notre disposition gracieusement par la Commune ; l'exemption du prix de la location étant considérée comme un subside communal.

8. Rencontres et contacts

Nous avons reçu, à sa demande, l'échevine Anne de Potter, qui nous a exposé différents projets en exprimant le souhait d'une collaboration avec le PPNa quand ce serait possible. Nous avons participé à différentes réunions d'information sur les projets éoliens et l'établissement d'itinéraires de mobilité douce organisée par "Sentiers.be" du GAL.

9. Le bulletin de contact trimestriel

L'an passé, nous n'avons publié que trois bulletins. Cette situation est consécutive aux événements que le C.A. a rencontrés au cours de l'année. Rappelons, une fois de plus, que ce bulletin monopolise beaucoup de temps et d'énergie. Cela implique la rédaction des articles, la mise en page, l'impression et sa distribution. Il représente un élément essentiel dans la vie de notre association ; c'est un contact privilégié et suivi avec nos membres.

Au cours de cette année, nous avons décidé de distribuer un exemplaire du bulletin à tous les membres du Conseil communal et du conseil du CPAS, d'une part pour nous faire connaître, mais aussi avec l'espoir de recruter des membres. Seule Madame Jacquart s'est abonnée !

II. Rapport financier

Celui-ci est présenté par notre trésorier, Laurent Hofinger qui se plaît à souligner que nos finances sont saines et en léger boni.

RECETTES		DÉPENSES	
Report exercice 2012	3271,36	Bulletin	181,49
Cotisations	541,50	Site Internet	14,35
Barbecue 7 juillet 2013	101,50	Secrétariat	6,70
		Frais réunions	90,15
Total	3914,36	Subs. Ligue Oiseaux	30,00
		Cotisation iew	45,00
		Entretien métier à cercler	207,90
		Frais banque	12,41
		Cartes promenade	71,25
		Dépôt statuts	121,97
		Balisage promenades	124,21
		Divers	31,56
			<hr/>
		Total	936,99
		En caisse	2977,37
			<hr/>
		Total	3914,36

III. Projets pour l'année 2014

Le président énumère ensuite les projets auxquels le C.A. essayera de se consacrer, à savoir :

- le bulletin trimestriel, évidemment.
- le balisage de la balade "Voye des mwèrts"
- le balisage de la balade de "Villers 8"
- réaliser un bulletin spécial sur les chapelles.
- compléter la table des matières des sujets traités dans le bulletin
- réaliser un inventaire des pompes publiques situées sur le territoire de Nandrin
- réaliser un dépliant pratique ou une petite carte des autres balades
- entretenir le balisage des balades
- réagir aux événements communaux.

Il est évident que la réalisation de ces projets est tributaire des événements et de la disposition des membres du C.A.

IV. Verre de l'amitié et présentation de la "situation actuelle des projets éoliens" à Nandrin

André Jaminon a gentiment accepté de faire le point sur ce sujet. On retiendra, pour être bref, que tous les projets en sont encore à l'état de consultation... ■

Action "propreté des bords de routes" du GAL

C'est le 15 mars que le GAL avait choisi pour lancer l'opération "Ramassage des déchets" le long des routes des sept communes qui le compose, soit, par ordre alphabétique : Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot.

Une campagne publicitaire a été entreprise dans chaque commune et dans six communes, le pouvoir communal a lancé un appel à la population pour encourager les bénévoles à participer à cette action de sensibilisation au respect de notre cadre de vie.

Malheureusement, seule la commune de Nandrin n'a pas participé au ramassage des déchets. En effet, une majorité du collège, et en particulier le bourgmestre, s'y est opposée en utilisant des arguments sinon fallacieux, en tout cas peu... progressistes. Et c'est un euphémisme.

Le bourgmestre refusant d'assumer la responsabilité d'un éventuel accident (des écoliers étaient sollicités), ajoutant que la police avait d'autres tâches bien plus importantes à effectuer. Un autre argument invoqué fut celui déjà présenté par la précédente majorité politique lorsque le PPNa avait procédé au nettoyage des bords de trois routes communales, à savoir que l'intervention de bénévoles allait susciter dans la population l'idée que la "commune" n'entretenait pas ses voiries correctement. Mais, qui donc incriminerait le service des travaux dans ce domaine ? En effet, vu l'important kilométrage de voiries dans la commune, il faudrait, hélas, une intervention quasi hebdomadaire pour faire face aux incivilités de certains citoyens.

L'opération lancée par le GAL constituait à nos yeux, comme le fut notre propre action il y a quelques années, l'occasion de sensibiliser, une fois de plus, nos concitoyens au respect de l'environnement. La règle pédagogique fondamentale est la force de l'exemple.

Nous ne désirons pas polémiquer davantage, mais nous tenons à exprimer notre vive incompréhension face à ce qui est, en plus, une belle occasion manquée des responsables communaux de montrer leur volonté d'encourager la participation de citoyens à la vie de la commune.

À titre informatif, signalons que le 25 mars, les 65 kilomètres de plage de la côte belge ont été nettoyés par des Flamands et des Wallons enthousiastes. ■

Ici et ailleurs

Parc éolien de Tinlot : bis quinquies repetita !

Le 19 février 2014, le Conseil d'État avait donné raison à la commune de Tinlot qui, poussée dans le dos par de nombreux habitants, avait introduit un recours contre l'accord du ministre Henry donné à EDF-Luminus désireux d'installer sept éoliennes de part et d'autre de la route du Condroz. Le projet ne respectait pas les normes de bruit et le permis délivré le 8 juin 2012 fut donc annulé. Mais EDF-Luminus ne "lâche pas le morceau" si facilement. La société compte réintroduire un dossier modifié tenant compte des remarques formulées par le Conseil d'État.

On reprend donc tout à zéro. Cela constituera le cinquième projet éolien pour la commune de Tinlot depuis 2004 !

Taxe "contribution verte", à vos poches !

Selon le président de la CWaPE, la taxe intitulée "contribution verte" sur les factures envoyées aux consommateurs par certains fournisseurs d'électricité existe depuis 2003. Cette contribution provient du fait que les fournisseurs doivent acheter, chaque année, des certificats verts qui correspondent à un certain pourcentage de l'énergie qu'ils ont fournie à leurs clients (dixit CWaPE).

Elle ne cesse toutefois pas d'augmenter depuis son introduction. En 2003, elle représentait 23 % du coût de l'énergie fournie aux clients ; en 2014, elle représente 23,1 %. Elle est présentée chez le client final au prorata de sa consommation. Donc, les consommateurs qui produisent une partie de leur électricité grâce à des panneaux photovoltaïques payent moins que les autres.

Le prix de revient du transport de l'électricité est divisé par le nombre de consommateurs. Or, à cause du photovoltaïque, ce nombre de consommateurs s'est réduit puisque les propriétaires de panneaux sont devenus des producteurs. Donc, moins de consommateurs égale un diviseur moindre d'où augmentation de la charge à répartir parmi les consommateurs classiques. Certains propriétaires de panneaux photovoltaïques ne payent donc rien du tout.

Mais, selon le président de la CWaPE, au 1^{er} janvier 2015, cela va changer. À partir de cette date, on tentera de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité. "Chacun", dit-il, "contribuera sur la base de la quantité d'électricité qu'il prélève sur le réseau. Or, dans la plupart des cas, ceux qui possèdent des panneaux ne consomment pas directement leur production, ils l'injectent dans le réseau et vont donc (sic) prélever plus tard ce dont ils ont besoin".

"Vu qu'ils payeront eux aussi, cela devrait (sic) donc permettre de faire diminuer cette taxe". On notera la prudence extrême et l'absence de fermeté dans le choix des mots utilisés par le président de la CWaPE.

Rappelons que les certificats verts ont rencontré un tel succès qu'ils ont inondé le marché provoquant un déficit, à terme, de 2,5 millions d'euros. Certes, le système a été revu par la Région wallonne lorsqu'ils se sont rendu compte de l'ampleur du désastre budgétaire qui s'annonçait. Mais, Elia est toujours tenu de racheter les certificats verts au prix de 65 € ce qui est au-dessus du prix du marché. Et ce n'est évidemment pas Elia qui va assumer ce déficit, mais bien tous les consommateurs d'électricité, même s'ils ne possèdent pas de panneaux photovoltaïques.

Bref, les propriétaires de panneaux payeront leur consommation dont ils pourront déduire, en finale, le prix de leur production

(certificats). Donc, seuls les consommateurs classiques verront leur facture alourdie. Belle mesure démocratique, en vérité, en faveur des énergies renouvelables.

On comprend la colère des propriétaires de panneaux qui se plaignent, à juste titre, que la Région wallonne ne respecte pas ses engagements. On comprend qu'ils se sentent floués et veulent porter cette rupture de contrat en justice. Mais, on ne peut s'empêcher d'être aussi en colère parce que l'on a permis une spéculation effrénée au travers de l'installation d'un nombre de panneaux bien supérieur à la consommation des propriétaires.

De même, on comprendrait que les consommateurs classiques d'électricité introduisent, à leur tour, un recours en justice contre la Région wallonne et les politiciens irresponsables qui font porter par toute la population wallonne le prix de leur incompétence.

D'après un article paru dans "La Meuse" du 4 mars 2014.

Nous ne pouvons terminer cet article sans exprimer notre sympathie à ces concitoyens qui ont contracté un emprunt auprès de la banque Rekord. Cette dernière a, en effet, versé, à l'installateur de panneaux photovoltaïques, l'entièreté de la somme empruntée à la signature du contrat. Certains emprunteurs se retrouvent aujourd'hui avec un emprunt à rembourser sans posséder le moindre panneau parce que l'installateur est tombé en faillite. Non seulement ils vont devoir rembourser leur emprunt, mais ils payeront leur électricité comme les consommateurs classiques.

La facture électrique du citoyen wallon

"Actuellement, sur une facture wallonne moyenne (3 500 kWh) le soutien au renouvelable est de 107 euros par an... 45 % du montant dû est lié à l'explosion du mécanisme de soutien au photovoltaïque, chose qui aurait pu être évitée si la classe politique avait agi avec prévoyance."...

D'après Jean-Pierre Hansen (ex-boss d'Électrabel), "la réalisation des objectifs de renouvelable d'ici à 2020 coûtera quelque 6,9 milliards d'euros aux Wallons alors qu'on aurait pu se limiter à 2,9 milliards en respectant les impositions européennes". D'après Francis Ghigny, président de la CWaPE "Les chiffres avancés par M. Hansen me paraissent exacts".

Le Soir du lundi 7 avril 2014

Notre histoire locale

Une ferme disparue : "la cense des Fawes"

Il existait jadis près du chemin qui joignait le village de Saint-Séverin au hameau de La Vaux une ferme dénommée "la cense des Fawes".

Ce chemin en terre battue permet, aujourd'hui encore, de rejoindre le village de Saint-Séverin au départ de la ferme de la Tolle, en bordure de la route du Condroz. C'est, paraît-il, ce chemin qu'empruntait le Prince-Évêque Erard de La Marck pour se rendre à sa propriété de Saint-Séverin.

Au 16^e siècle, en 1562, ce sont Pirlot et Bastin de Fawes qui en sont les propriétaires. En 1597, Bastin de Fawes loue à **Nicolas delle Réé** : 14 bonniers, une maison, une grange, des étables, des prés, des terres et pachis en seul bloc, le tout dénommé "ferme des Fawes".

Un sinistre détruira les immeubles à la fin du siècle et ils ne seront pas rebâti. En effet, un acte du 14 juin 1685 spécifie "les biens et héritages qu'on dit "des Fawes" où il y a eu du temps passé maison bâtie, étables, grange au lieu nommé la cense des Fawes joignant à la voie qui va de Saint-Séverin à la Vaux". (Abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 161, fol. 422). ■

Le wallon

Origine du mot

D'après Jean Haust¹, éminent linguiste et auteur, notamment, du dictionnaire éponyme "Wallon liégeois - français & Français - wallon liégeois", le mot wallon dérive de l'ancien haut-allemand "wal(a)h" qui signifie "celte, étranger romanisé". Il s'applique aux Gaulois du nord qui peuplaient la partie de la Gaule que les Romains appelaient "La Gaule Belgique".

Le nom "Wallonie" qui désigne la partie romane de la Belgique date seulement de 1858 ! Elle couvre la contrée la plus septentrionale qui a conservé un langage issu de la langue que parlaient les Romains, c'est-à-dire le latin. Ce dernier s'est altéré, modifié, simplifié au cours des siècles pour donner naissance à la famille des langues latines² en Europe. En simplifiant, nous citerons l'italien, l'espagnol, le catalan, le portugais, le français, le roumain, le romanche (en Suisse) et leurs nombreux dialectes³ respectifs, dont le wallon et le picard.

Le wallon, de par la situation géographique de ses locuteurs, subit, au cours des siècles, des influences des idiomes germaniques : les dialectes flamands (aussi appelés thiois) et bas-allemands. En fait, les langues romanes et germaniques ont exercé l'une sur l'autre une influence profonde et continue.

Quels dialectes romans rencontre-t-on en Wallonie ?

On distingue, en Wallonie, trois groupes de parlers romans. À l'ouest, dans le Hainaut occidental, le **rouchi** qui est une variété du picard, surtout parlé dans le nord de la France. Dans le sud-est (Virton), le **gaumais**, qui est une variété du lorrain. Et enfin, le **wallon** proprement dit, qui se parle dans la plus grande partie de la Wallonie.

Mais quel wallon ?

On distingue, en effet, trois variantes du wallon :

- à l'ouest (Nivelles, Thuin, Chimay) = l'"ouest-wallon"
- au centre = le namurois
- à l'est = l'"est-wallon" dont le nord comprend le wallon liégeois.

Où parle-t-on le "wallon liégeois" ?

Précisons tout d'abord que c'est le seul dialecte qui confine de deux côtés à des idiomes⁴ germaniques (le flamand au nord et l'allemand à l'est). Il est parlé à Liège, bien sûr, en Hesbaye, dans le Condroz, en Ardenne et au Pays de Herve. Il présente quelques variantes suivant les régions susnommées.

On le subdivise en :

- liégeois proprement dit (Liège et sa banlieue)
 - liégeois hesbignon
 - liégeois ardennais
 - liégeois hervien et verviétois
- et enfin, celui qui nous concerne à Nandrin,
- le liégeois condruzien.

De nombreux Nandrinois proviennent de Seraing et de la banlieue liégeoise et ils savent qu'il existe une différence dans la prononciation de la voyelle [a] qui a toujours constitué une raison de moquerie de la part des Liégeois. En effet, à Nandrin, comme à Seraing, à Tilleur, à Saint-Nicolas et en Ardenne, on prononce [a:] long tandis qu'à Liège et à l'est de la ville, on prononce ce son (on) [â].

ex. : barbe se dit bâbe à Liège et bâbe à Seraing...
 armoire ârm â et ârmâ

Idem pour = arbre = âb ; table = tâv ; viande = tchâr ; jardin = djârdin etc...

Les Liégeois ont toujours eu coutume d'appeler les Sérésiens les "râyeux d'ârmâ".

Un peu d'histoire

Avant la Seconde Guerre mondiale, Jean Haust, après enquête sérieuse, constatait avec satisfaction la grande vitalité du dialecte wallon, contrairement aux autres dialectes de France en pleine désagrégation. Jean Haust constatait que les ouvriers et les paysans se servaient du wallon en famille et dans la plupart des relations sociales. En province, dans les Conseils communaux, on délibérait en wallon ! En ville, par contre, le dialecte tombait en discrédit. Cependant, de nombreux bourgeois fréquentaient les théâtres dans lesquels des pièces dialectales étaient présentées. À la campagne, presque chaque village avait sa troupe dramatique dont le répertoire était principalement en wallon.

Hélas, au fil des ans le wallon a été de plus en plus ostracisé au profit du français, le dialecte étant considéré comme trop populaire. De plus, l'enseignement se dispensant en français, la situation du wallon n'a fait qu'empirer. Une circonstance aggravante, que nous tenons à souligner, a été l'attitude répressive de certains instituteurs qui interdisaient à leurs élèves de parler wallon, même sur la cour de récréation. Les contrevenants étaient même punis !

Cela se passait encore dans les années quarante (à Saint-Nicolas, par exemple) ! C'est d'ailleurs à cause de cette pression exercée par la bourgeoisie francophone qu'il est essentiel de rappeler à nos concitoyens flamands que le peuple wallon a subi la même pression linguistique que le peuple flamand. Même s'il était plus facile pour un Wallon de parler français vu que les deux langues sont des langues sœurs, de la même famille latine.

Quelle est la situation en ce début du XXI^e siècle ?

Encore à la fin du XX^e siècle, le wallon continuait à être parlé dans les communes limitrophes de Liège et à la campagne, mais seulement dans certaines familles et dans certaines circonstances (café, sport...). Mais de plus en plus, le wallon perd du terrain. De moins en moins de Wallons parlent leur dialecte, pire, de moins en moins le comprennent. L'immigration massive n'a fait qu'aggraver son destin.

En ce début de XXI^e siècle, on peut affirmer que les jeunes gens ne le parlent plus du tout et ne le comprennent plus, à l'exception de certaines expressions ou certains mots très courants, pas toujours d'un style relevé. Certes, il existe toujours de troupes théâtrales qui présentent un répertoire en wallon, mais elles disparaîtront en même temps que leurs spectateurs, le plus souvent âgés. Des cours de conversation et de grammaire en wallon sont pourtant organisés à Liège, mais il semble bien qu'il s'agisse là d'un triste combat d'arrière-garde.

¹ Jean Haust : linguiste belge, militant wallon, né à Verviers le 10/2/1868 ; décédé à Liège le 24/11/1946. Professeur de latin pendant 30 ans à l'athénée de Liège. Professeur à l'université de Liège. Membre de la Société liégeoise de littérature wallonne. Membre de l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique. Membre de la Commission royale de toponymie et de dialectologie. Contribua à la création du Musée de la vie wallonne. Auteur de : "Dictionnaire liégeois", "Dictionnaire des spots ou proverbes wallons", "Atlas linguistique de la Wallonie" (en partie), "Étymologies wallonnes et françaises"...

² Les langues latines constituent une des trois grandes familles de langues indo-européennes parlées en Europe, à côté des langues germaniques et des langues slaves. Il existe d'autres familles de langues en Europe, mais d'importance moindre (grecques, celtiques, finnoises...).

³ Dialecte : version régionale d'une langue.

⁴ Idiome : langage.



Vie de l'Association

Opération "ruisseau de Bienegotte"

Comme l'année passée, à l'initiative de l'échevine Anne de Potter, et sous les auspices de "Contrat-Rivière-Ourthe", deux équipes de bénévoles ont procédé au nettoyage des rives du ruisseau de Bienegotte¹.

Une première équipe, dirigée par Paul Eloy, responsable du Club des naturalistes Nandrinois, s'est attachée au nettoyage de la partie en amont de la rue de la Basse, l'autre équipe, composée de membres du PPNa et de l'échevine, s'est occupée de la partie aval du ruisseau qui porte là-bas le nom de ruisseau de Cwena.

Une fois de plus, au grand regret des participants, la récolte fut assez désolante. Au pont de Cwena, l'équipe aurait quasi pu reconstituer un tableau de bord d'une voiture dont toutes les vitres furent aussi retrouvées. Certaines personnes indélicates continuent d'ignorer volontairement l'existence du recyparc.

À l'issue de cette "moisson", les volontaires ont été accueillis par le CCN où leur fut offerte une petite collation bien sympathique.

¹ Le ruisseau de Bienegotte prend sa source dans le bois de Soheit à Nandrin à l'extrémité sud de la commune et du bois de Soheit, il longe la rue de la Basse, passe sous la rue Haie Monseu, où il prend le nom de "Ruisseau de Cwena" et se joint au ruisseau du Bois de Soheit, une centaine de mètres avant le pont de Cwena. La confluence de ces deux ruisseaux garde le nom de ruisseau de Cwena jusqu'au pont de la rue du Halleux, après lequel il porte le nom de "Ruisseau de La Vaux". ■

Environnement général

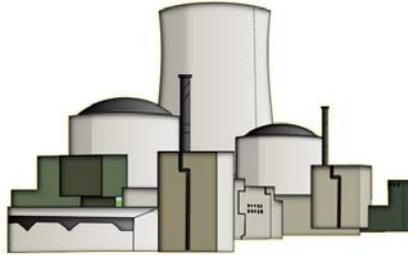
Doel 3 et Tihange 2 : fin de parcours ?

Ainsi donc, à l'issue de tests complémentaires, il apparaît que les microfissures découvertes dans les cuves des réacteurs de Tihange 2 et Doel 3 sont plus inquiétantes qu'escomptées. Les deux réacteurs sont donc à l'arrêt. Et pourtant, lorsque la société Électrabel a fait redémarrer les deux centrales nucléaires, elle a prétendu que la sécurité était garantie à 100 %. En effet, le 6 décembre 2012, Électrabel annonçait qu'"après enquête approfondie et un processus de contrôle sévère" validé par des experts extérieurs à la société, l'intégrité structurelle des cuves des réacteurs satisfaisait à "tous les critères de sécurité" et que, dès lors, la sécurité de l'exploitation de Tihange 2 et Doel 3 était incontestable.

Soulignons que la mise à l'arrêt des deux centrales coûtait 30 millions d'euros par mois à Électrabel. Ce n'est pas rien !

Mais, faut-il encore rappeler qu'une centrale nucléaire n'est pas une simple chaudière à mazout ? Si, à titre d'exemple, un

accident se produisait à Doel, les conséquences seraient terribles. Plus d'un million et demi de personnes seraient touchées directement par la radioactivité dans un périmètre de 30 km autour de la centrale. Sans compter l'effet du vent.



Quid de Tihange ? La radioactivité s'arrêtera-t-elle à Quatre-Bras ? Et qu'en est-il des autres réacteurs ? Celui de Tihange 1 a 7 ans de plus que celui de Doel 3. Selon le gouvernement, il peut continuer à être exploité encore 10 ans. Étrange quand même.

L'autre problème inquiétant consécutif de l'arrêt des centrales nucléaires est évidemment la crainte de pénurie d'électricité au cours de l'hiver prochain en particulier. Les centrales au gaz ont été abandonnées par les producteurs d'électricité parce qu'elles n'étaient pas aussi rentables que les centrales nucléaires. Cela est évidemment leur préoccupation majeure.

Alors que faire ?

D'aucuns préconisent l'instauration d'une taxe spécifique sur les centrales abandonnées en veillant, pour des raisons écologiques évidentes, à interdire l'importation d'électricité produite par des centrales au charbon, bien meilleur marché, mais bien plus polluantes.

Une lueur d'espoir, peut-être. La centrale hydro-électrique de Coo pourra, peut-être, nous éviter le black-out redouté. Toujours est-il que la Belgique devra importer de l'électricité de chez ses voisins, et principalement de France, pays, rappelons-le, le plus nucléarisé de la planète. En effet, il n'existe aucune connexion directe avec le réseau allemand. L'Allemagne ne pourrait nous dépanner qu'en transitant par le réseau hollandais.



Une nouvelle balade balisée par le PPNa

Il y a belle lurette que le PPNa, qui a plus de trente ans, a balisé divers itinéraires de balade sur LE territoire de la commune de Nandrin. Nos premiers administrateurs avaient utilisé pour ces balades des logos très sympathiques comme l'écureuil, le renard, etc.

Le Commissariat général au tourisme a mis ce type de balisage hors la loi et imposé des logos géométriques : rectangles, carrés, cercles... ainsi que des couleurs obligatoires : rouge, bleu, vert.

Le C.A. du PPNa est donc contraint de rebaliser les balades antérieures en utilisant les règles officielles si le circuit veut être reconnu par le CGT. Nous en profitons pour modifier certains itinéraires (Villers 5).

Chaque village constituant la commune de Nandrin possède désormais un itinéraire balisé selon les règles officielles. Ce fut d'abord Saint-Séverin : losange bleu, au départ de la place de l'église. Puis, ce fut Villers-le-Temple : rectangle bleu, au départ aussi de la place Beaudoin.

Restait le village de Nandrin lui-même. C'est maintenant chose faite depuis le début du mois de mars : rectangle rouge au départ de la place Ovide Musin. D'aucuns s'étonneront du choix de ce rectangle rouge parce qu'une association dépendant du GAL a elle aussi utilisé le même symbole (Rando-Condroz). Notre choix était bien antérieur et le balisage définitif n'a été retardé que par les exigences du Commissariat au Tourisme.

Le nouvel itinéraire en boucle porte le nom du chemin qui débute place Ovide Musin et mène au lieu appelé Doyard, vers Soheit. Ce chemin s'appelle "Voye des Mwèrts" parce que, jusqu'en octobre 1252, l'église de Nandrin n'était qu'une chapelle dépendant de la paroisse de Soheit. Les habitants de Nandrin devaient se rendre

à Soheit pour atteindre le cimetière et l'église paroissiale où les enterrements étaient célébrés. Il fallait donc transporter les défunts à travers le bois de Soheit, de là l'appellation "Voye des Mwèrts".

Néanmoins, depuis peu, nous savons que nous pouvons utiliser les logos anciens à la condition de ne pas demander la reconnaissance officielle de l'itinéraire par le CGT. Ce que nous ferons dorénavant. Nos balades s'adressant à la population de nos villages. ■

Balade de l'automne

Quand :

le **dimanche 21 septembre** à 14 h.

Durée : environ 2 heures 30.

Difficulté : moyenne.

Lieu : *Pailhe* (entité de Clavier).

Rendez-vous : à 14 h, place Ovide Musin à Nandrin, en face de la pharmacie "Lion".

Départ en voiture vers Pailhe.

Public cible : ouvert à tous.



Ici et ailleurs

Une nouvelle cellule photovoltaïque simple et bon marché

Depuis mai 2013, l'ingénieur physicien, Bert Conings, expérimente, à l'université de Hasselt, un nouveau type de matériau destiné à la construction de cellules photovoltaïques, la pérovskiet. La célèbre revue scientifique "Science" a cité la cellule de pérovskiet parmi les dix plus importantes découvertes de l'année passée.

Le chimiste Henk Bolink de l'université de Valence a réussi, avec son équipe, à construire une cellule de pérovskiet extra fine sur un fond de... PET, le matériau dont on fabrique les bouteilles de boissons gazeuses. Cette cellule est 400 fois plus fine que la cellule standard utilisée dans les panneaux photovoltaïques traditionnels.

La pérovskiet est une combinaison, entre autres, d'ammoniac, de plomb et d'iode. Ce matériau absorbe particulièrement bien la lumière solaire et est ridiculement bon marché. La cellule solaire actuelle atteint, en moyenne, une efficacité de 15 %, soit une production électrique de 150 W/m². À titre informatif, un percolateur exige près de 800 W.

À l'université d'Oxford, Henry Smith, a réussi à fabriquer une cellule composée de fines lamelles présentant la structure d'un sandwich et dont l'efficacité a atteint les 15 % atteints par la cellule standard. Selon lui, cette construction en couches superposées est l'avenir.

Mais ! Il reste quelques inconvénients à éliminer. En effet, à ce jour, on ne sait pas combien de temps ce nouveau type de cellule fonctionnera efficacement. Sa composition comprend du sel qui absorbe l'humidité et forme des grumeaux. Il faudrait donc isoler la cellule de l'air ce qui en rendra la production plus coûteuse. Enfin, la pérovskiet contient du plomb, certes en petite quantité, mais assez pour engendrer un effet négatif.

Toujours est-il qu'une équipe américaine a réussi à construire une cellule dont l'efficacité atteint 19 %, mieux donc que la cellule photovoltaïque standard.

D'après un article paru dans le journal "De Standaard" du 25 mars 2014.

Balade du printemps 2014

À la suite de diverses circonstances, la balade prévue à Modave le 5 mai a été postposée au 18 mai et remplacée au pied levé par une balade à Clavier. Une dizaine de participants ont découvert, par un temps magnifique, le site enchanteur du château de Hoyoux à

Petit-Avin. À mi-chemin, tous furent encore intrigués par l'obélisque situé sur le plateau, à un jet de pierre de l'ancien château de Bouillon où la compagnie des eaux bruxelloise pompe l'eau destinée à l'agglomération de Bruxelles. Une fois de plus, chacun a observé avec perplexité cette construction aussi appelée, fort erronément la pyramide, à la recherche d'une éventuelle indication permettant de la dater et surtout de lui conférer une signification. Certes, sur le sommet de l'obélisque, on peut découvrir une petite armature métallique dont on peut déduire qu'elle fixait un symbole. Mais lequel ? Un aigle impérial ? Une pomme de pin ? Le mystère reste entier et continuera de nous intriguer.

Après avoir admiré une jolie jeune chouette hulotte, indifférente aux paparazzis amateurs, puis dépassé une imposante ferme dont une tour ressemble à s'y méprendre à la tour du château de Nandrin, le groupe de marcheurs a observé, avec étonnement, le long du chemin du vicinal traversant la forêt un très grand tumulus, lieu de repos éternel de quelque personnage important. Un légionnaire romain ou un guerrier gaulois, peut-être ?

À l'issue de la balade, le groupe s'est rendu en voiture à Pair où, devant un verre de rosé offert par le PPNa, il a clôturé la journée dans une atmosphère amicale en regrettant l'empêchement justifié d'une dizaine de membres.

Balade du 18 mai à Modave

Ce qui est reporté n'est pas perdu. C'est avec comme guide notre ami Josy Noiset qu'un groupe de plus de vingt marcheurs a pu profiter de la beauté du Condroz à proximité de la vallée du Hoyoux. Seul ruisseau bénéficiant de l'appellation torrent en Belgique, ainsi que le rappelait notre ami André Jaminon au cours des commentaires historiques et géographiques dont il émailla la promenade. À l'issue de cette magnifique balade louée unanimement par les participants, ceux-ci, à l'invitation du PPNa, furent invités à rejoindre le lieu devenu traditionnel, à Pair, face aux merveilleux tilleuls centenaires, où leur fut offert un verre de rosé bien frais. D'autant plus apprécié que la balade s'est déroulée par une journée plutôt estivale que printanière. Notre trésorier, Laurent Hofinger, a pu déclarer qu'une fois de plus

nous avons pu bénéficier d'un temps particulièrement agréable, ensoleillé et même un tantinet trop chaud. Croisons les doigts pour les prochaines balades.



Notre balade à Modave.



Notre balade à Petit-Avin, château de Hoyoux.